2E ASSEMBLÃ‰E GÃ‰NÃ‰RALE DU CONSEIL ALGÃ‰RIEN DE LA MUSIQUE

Un organisme consultatif Ã soutenir. Par : O.Hind (L'expression)

Une aide financiÃ¨re sâ€™impose pour que le Conseil algÃ©rien de la musique puisse aller jusquâ€™au bout de ses missions dont la principale est de faire Ã©merger la culture dans le respect des droits des artistes en AlgÃ©rie.

Câ€™Ã©tait hier au Palais de la culture Moufdi-Zakaria que les travaux de la 2e assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale du Conseil algÃ©rien de la musique ont dÃ©butÃ© en prÃ©sence du prÃ©sident Liamine Bechichi et du secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral, M.RÃ©da Chikhi et se termineront aujourdâ€™hui par la rÃ©union des commissions rÃ©gionales. Aussi, marquant la premiÃ¨re annÃ©e officielle du conseil qui a Ã©tÃ© crÃ©Ã© en octobre 2004, M.Bechichi prÃ©sentera le Conseil algÃ©rien de la musique qui est une association nationale Ã vocation consultative. Cette association sâ€™est assignÃ©e pour mission principale, nous indique-t-on, dâ€™investir pleinement et exclusivement le domaine de la musique et des arts lyriques en AlgÃ©rie en oeuvrant dans le sens dâ€™un dÃ©veloppement actif de ce secteur. Câ€™est aussi un organisme apte Ã rÃ©pondre aux attentes des opÃ©rateurs en matiÃ¨re de promotion ou de diffusion musicale.
Le CAM a choisi dâ€™intervenir sur des sujets fondamentaux que sont lâ€™Ã©ducation musicale, la diffusion de la musique dans toutes ses dimensions, le renforcement de lâ€™environnement lÃ©gislatif ainsi que la prÃ©servation et la valorisation du patrimoine y affÃ©rent.
Le CAM aspire aussi Ã asseoir une assise nationale par lâ€™installation de dÃ©lÃ©guÃ©s rÃ©gionaux. Sur le plan international, le CAM, fait-on savoir, est parvenu Ã sâ€™assurer une audience auprÃ¨s dâ€™instances rÃ©gionales, comme lâ€™AcadÃ©mie arabe de musique ou internationales, telles que le Conseil international de la musique lequel est affiliÃ© Ã lâ€™Unesco, et ce, Ã lâ€™issue de deux missions respectivement au Liban et aux USA grÃ¢ce au soutien financier du ministÃ¨re de la Culture et de lâ€™Onda. Sachant que le CAM, qui ne possÃ¨de mÃªme pas de siÃ¨ge, est astreint Ã une cotisation annuelle de 60.000 DA en tant que membre du Conseil international de la musique, la situation du CAM aujourdâ€™hui, nous, avoue-t-on, est prÃ©caire dâ€™oÃ¹ lâ€™aide requise de 1000 DA par membre adhÃ©rent Ã mÃªme de permettre le fonctionnement de ce conseil qui a la charge cette annÃ©e du volet musical sâ€™inscrivant dans le cadre de lâ€™Ã©vÃ©nement majeur de lâ€™annÃ©e 2007, Alger capitale du Monde arabe. Â«Nous avons besoin de recettes, que les gens payent leurs cotisations et adhÃ©sions, on a besoin que les membres soient plus nombreux pour le conseil, afin quâ€™il porte tout son poidsÂ», a soulignÃ© RÃ©da Chikhi. Et de renchÃ©rir: Â«Nous avons lancÃ© un site Internet et une plaquette de prÃ©sentation qui permet au conseil de se faire connaÃ®tre. Câ€™est un site de documentation plutÃ´t que dâ€™information, le conseil cherche des financements.Â» Au cours de la journÃ©e dâ€™hier, il a Ã©tÃ© fait Ã©tat aussi des objectifs du CAM qui veut ainsi oeuvrer pour un dÃ©veloppement de la musique en AlgÃ©rie, appuyer lâ€™importance de la dimension culturelle dans le dÃ©veloppement socio-Ã©conomique des nations et des peuples, enfin souscrire Ã la diversitÃ© des expressions culturelles.
Comme lâ€™a bien fait remarquer M.RÃ©da Chikhi, Â«le dÃ©veloppement culturel doit se faire par ses propres moyens. Ce nâ€™est pas une charge mais se doit dâ€™Ãªtre un levier Ã tous les niveauxÂ». Le rÃ´le du Conseil algÃ©rien de la musique, nous rÃ©vÃ¨le-t-on aussi, est dâ€™inciter Ã la rÃ©flexion autour de plusieurs questions notamment, comment travailler ensemble en relation avec le savoir scientifique dans lâ€™organisation de festivals artistiques sans perdre de vue la dimension touristique, le management, la distribution et la diffusion musicale, la prÃ©servation des droits dâ€™auteur et des droits voisins, etc. Ce sont lÃ , nous confie-t-on, les quelques lignes dâ€™orientation assignÃ©es pour le CAM.
Ce dernier a choisi dâ€™Ã©laborer un programme dâ€™action portant sur des confÃ©rences, des hommages, des spectacles, des publications et lâ€™instauration dâ€™un prix du mÃ©rite ainsi que la cÃ©lÃ©bration de la JournÃ©e internationale de la musique dÃ©crÃ©tÃ©e par lâ€™Unesco pour le 1er octobre de chaque annÃ©e.
Enfin, tout un programme ardu qui nÃ©cessite, faut-il le rappeler, des moyens colossaux pour remettre la

profession de la musique sur les rails dâ€™un circuit bien organisÃ©. Mais ceci est une autre paire de manches. Faudrait-il dÃ©jÃ que les lois rÃ©gissant le statut de lâ€™artiste soient mises en application, ce nâ€™est quâ€™Ã ce moment-lÃ , quâ€™on pourra parler dâ€™Etat de droit, a fortiori Ã lâ€™adresse des artistes et musiciens dont beaucoup, de valeur, ne demandent que dâ€™Ãªtre encouragÃ©s et aidÃ©s. Mais bon, un conseil comme celui-lÃ , est dÃ©jÃ utile dans un premier temps. Souhaitons lui dÃ©jÃ bonne chance dans la concrÃ©tisation rapide de ses prÃ©rogatives.

O.HIND 02/02/2006

Posté par : alger-culture, le February 02 2006 16:18:08